

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **9 août 2021** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #3 - Daniel La Boissière
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery

Est/sont absents à cette séance:

Siège #6 - Linda Therrien

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron. Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 juillet 2021
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 6.2 - Acceptation des dépenses
 - 6.3 - Souper canadien 2021 - 51e édition
 - 6.4 - Rémunération personnel électoral élection novembre 2021
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 9 - LOISIRS-TOURISME
 - 9.1 - Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 11 - LÉGISLATION
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 5 juillet 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de juillet 2021.

Certificat	d'autorisation	:	1
Permis	autre	:	1

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

6.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3122 au chèque no. 3159 pour un montant total de 97 403.79\$

Salaires: chèque no. 2934 au chèque no. 2954 pour un montant total de 12 169.97\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 853.30\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 4 821.55\$

ADOPTÉE

**2021-08
6134**

6.3 - Souper canadien 2021 - 51e édition

La municipalité a reçu des demandes des comités de la municipalité pour l'organisation du 51e Souper Canadien.

Pour une 2ième année, dû aux mesures sanitaires, les comités feront la vente de 7 aliments au lieu de faire un souper à la salle communautaire.

Les comités demandent, comme par les années antérieures, d'avoir l'autorisation d'utiliser la salle et la cuisine gratuitement pour organiser la vente des aliments.

De plus, d'avoir l'autorisation de faire 300 photocopies recto-verso en couleur pour les dépliants, les étiquettes pour les pots et les feuilles pour les acheteurs, qui serviront à la vente des aliments.

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter les demandes à condition que les comités fournissent le papier pour l'impression.

ADOPTÉE

2021-08
6135

6.4 - Rémunération personnel électoral élection novembre 2021

ÉLECTION MUNICIPALE 2021 - FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Milan établit la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT la réglementation du règlement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité d'adopter le tarif de rémunération pour le personnel électoral 2021 suivant:

Présidente d'élection	1 540,00\$
Secrétaire d'élection	722,00\$

Commission de révision

Présidente de la commission	19\$/h
Secrétaire de la commission	19\$/h
Réviseur	19\$/h

Jour de vote

Scrutateur	19\$/h
Secrétaire du bureau de vote	18\$/h
Responsable de salle (Primo)	18\$/h
Président de la table de vérification	15\$/h

ADOPTÉE

7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de juillet 2021.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9 - LOISIRS-TOURISME

2021-08
6136

9.1 - Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

La Municipalité de Milan désire faire une demande au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour des jeux d'eau.

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait d'avoir un coin rafraîchissant dans notre municipalité pour toutes les familles;

CONSIDÉRANT QUE le programme finance jusqu'à 67% du coût maximal admissible;

IL EST PROPOSÉ PAR Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la Municipalité de Milan autorise la présentation du projet des jeux d'eau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE la Municipalité de Milan s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Milan désigne madame Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

2021-08
6137

11 - LÉGISLATION

12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 7 septembre 2021 à 19h30.

13 - CORRESPONDANCE

- Ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec - Augmentation de l'enveloppe du programme TECQ 2019-2023

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire